

République française

Département de l'Hérault

Canton de Saint Pons de Thomières

Commune de Rosis

Séance du 11 avril 2022 à 19h00

(Port de masque, gel hydro alcoolique, distance de plus d'un mètre)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 1^{er} avril 2022
2. Vote du compte de gestion 2021
3. Vote du compte administratif 2021
4. Affectation du résultat
5. Vote des taux des taxes locales
6. Subvention aux associations
7. Admission en non-valeur
8. Vote du budget primitif 2022
9. Site escalade
10. Hérault Energies : avenant à la convention pour les certificats d'économie d'énergie
11. Voirie communale et chemins ruraux
12. FAIC 2022
13. Déclassement du GR71 et requalification en itinéraire de GR de pays
14. Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Membres présents : Mme Anne-Lise SAUTEREL – Mme Laurence VIGNAU – Mr Jean-Marcel PUJOL – Mr Alain BOUSQUET – Mr Germain FARENQ - Mme Elisabeth NORMAND, Magali CAZALS, et Robert ROUX

Membre(s) absent(s) excusé (s) : Mr Stéphane SAUTEREL a donné pouvoir à Mr Jean-Marcel PUJOL - Mr Bernard BOUILLLOT a donné pouvoir à Mr Germain FARENQ

Membre(s) absent(s) : Moïse ROQUES

Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1– Approbation du compte rendu du 1^{er} avril 2022

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier Conseil Municipal. Elle demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal n'ayant fait aucune remarque. Le compte rendu est approuvé.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

2– Vote du compte de gestion 2021

Madame le Maire donne lecture du compte de gestion 2021 édité et validé par Mme BREIL Trésorière au SGC de St Pons de Thomières. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations

d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

3- Vote du compte administratif 2021

Mme Le Maire laisse la parole à Madame Laurence VIGNAU, 1^{ère} adjointe, et sort de la salle. Mme Laurence VIGNAU présente le compte administratif 2021 qui se résume :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépense	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		109 238.02		14 756.21		123 994.23
Opérations de l'exercice	215 438.15	303 189.81	145 310.56	56 311.77	360 748.71	359 501.58
Totaux	215 438.15	412 427.83	145 310.56	71 067.98	360 748.71	483 495.81
Résultats de clôture		196 989.68	74 242.58		74 242.58	196 989.68
Restes à réaliser				58 000.00	0.00	58 000.00
Totaux cumulés		196 989.68	74 242.58	58 000.00	74 242.58	254 989.68
Résultats définitifs		196 989.68	16 242.58			180 747.10

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal déclare que le compte administratif est conforme au compte de gestion pour l'exercice 2021. Le Conseil municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de voix : Pour : 9 contre : 0 / abstention : 0

4- Affectation du résultats 2021

Le Conseil Municipal de la Commune vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître : un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 196 989.68 € et un résultat (déficit) de la section d'investissement de 74 242.58 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser, en dépenses pour un montant de 0.00 €, en recettes pour un montant de 58 000.00 €.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 16 242.58 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 16 242.58 €

Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté 180 747.10 €

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

5– Vote des taux et taxes locales 2022

Madame le Maire présente la notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Le produit de références est estimé à 89 327€. Comme l'an dernier un coefficient correcteur sera appliqué de - 36 041€. En vue de l'équilibre du budget, il est proposé d'augmenter les taux de 1%, à savoir :

- Taux concernant la taxe foncière bâtie : 32,70%
- Taux concernant la taxe foncière non bâties : 95,57 %

Ainsi le produit attendu est de 90 210€.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal approuve l'augmentation de 1% des taux et fixe le taux de la taxe foncière bâtie à 32,70% et celui de la taxe foncière non bâties à 95,57%

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

6– Subvention aux associations

Mme Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'allouer une subvention aux associations de la commune. Elle indique que la dotation de solidarité communautaire versée par la communauté de communes sera augmentée, puisque cette dernière subventionne uniquement les associations ayant des actions d'intérêt communautaire. Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux seules associations actives, ayant transmis les documents nécessaires et ne bénéficiant pas déjà de participations financières :

Pétanque

Comité fêtes d'Andabre

Club Avenir

Couleurs Caroux

Pompiers St Gervais

Pompiers Combes

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal approuve le versement et le montant alloué à chaque association.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

7– Admission en non-valeurs

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'inscrire une admission en non-valeur d'un montant de 76,85€ datant de 2017.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve l'inscription de 76,85€ en admission en non-valeurs.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

8– Vote du budget 2022

Mme le Maire présente au conseil municipal le budget de 2022. Elle précise que ce budget doit être en équilibre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Section de fonctionnement : Dépenses 450 340,10 €

Recettes 450 340,10 €

Section d'investissement : Dépenses 138 594,58 €

Recettes 138 594,58 €

Elle demande au Conseil d'examiner le détail et de passer au vote.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend note de l'équilibre budgétaire de la section fonctionnement et de la section investissement. Le budget ainsi présenté n'apporte aucune correction. Le Conseil adopte le budget primitif 2022.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

9– Site d'escalade

Mme le Maire indique au conseil avoir pris récemment un arrêté interdisant l'escalade au niveau du

site de La Fage, dans l'attente de la signature d'une convention d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade sur le site dit de les Eperons de la Fage.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Mme Le Maire a signé la future convention d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade sur le site de les Eperon à La Fage.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

10– Hérault Energies : avenant à la convention pour le CEE

Mme le Maire indique que la convention entre la commune et le syndicat Hérault Energies est arrivée au terme des 3 ans, il convient de la renouveler pour une période allant de 2022 à 2025. Dans le cadre de la vente préalable des certificats d'économie d'énergie obtenus au titre de l'action de la collectivité, Hérault Energies attribuera à la collectivité une compensation soit financière, soit en actions pédagogiques à destination des scolaires.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, souhaite reconduire la convention avec Hérault Energies pour une période allant de 2022 à 2025 et de bénéficier d'une compensation financière.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

11–Voirie communale et chemins ruraux

Mme le Maire indique avoir été interpellée par les habitants des hameaux notamment du Fajas et du Bosc de Madale concernant la voirie qui se dégrade à chaque épisode pluvieux.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal se propose de réfléchir aux actions pouvant être réalisées à moindre coût pour la commune ;

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

12– FAIC 2022

Mme le Maire propose au conseil municipal d'inscrire dans le cadre du programme patrimoine et voirie du Département des travaux. Il convient de lister les projets et leur montant à valider au prochain conseil.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal se propose de réfléchir sur d'éventuel travaux à réaliser

13– Déclassement du GR71 et requalification en GR de Pays

Mme le Maire informe le conseil municipal, suite à une délibération du conseil communautaire concernant le GR71. Le Département de l'Hérault procède au déclassement du GR71 entre Ginestet et Cambon et Salvergues. Ce GR71 deviendra un GR de Pays et sera à la charge de la communauté de communes. La commune doit délibérer afin d'approuver ce changement.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve le déclassement du GR71 et la requalification en GR de Pays.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

14– Question diverses

Compte rendu de la visite avec l'agent patrimonial de l'ONF concernant la gestion de la forêt communale de Rosis.

Fibre optique : une autorisation a été donnée pour la pose d'un boîtier en façade, sur le bâtiment communal à Douch (au-dessus des panneaux d'affichage).